

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5293

présenté par
Mme Belluco et Mme Pochon
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après le mot :

« stockage »,

insérer le mot :

« naturels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de sous-amendement est de circonscrire le développement de la séquestration et du stockage du carbone aux solutions fondées sur la nature. Doivent être comprises la protection des sols, des forêts, des zones humides ; et non pas des techniques industrielles contre-productives et techno-solutionnistes, qui assigneraient à l'agriculture une autre fonction que la sienne.

Tel est l'objet de ce sous-amendement.